de la côte du Pacifique veulent clôture immédiate de parcs à rets de Sooke et comptent que le Parlement prendra au cours de cette session, mesures en ce sens.

Avant de reprendre mon siège, permettezmoi de dire à l'honorable député de Nanaïmo que j'ai été nommé membre de la commission internationale concernant le sockeye, à titre de représentant des pêcheurs du Fraser. Ma façon de voir au sujet des parcs à rets était bien connue, avant ma nomination. Je manquerais à mon devoir en n'appuyant pas les pêcheurs du Fraser, relativement à leur opposition aux parcs à rets et aux mesures immédiates qu'ils réclament. Pour éviter qu'on représente mon attitude sous un faux jour, je tiens à assurer à mon honorable ami que je suis contre le maintien des parcs de Sooke.

M. MacNEIL: Le ministre nous assure-t-il qu'il prohibera l'emploi de seines pour la pêche au hareng dans les parages des îles Langara, s'il est établi que cela est préjudiciable aux intérêts des pêcheurs de la région?

L'hon. M. MICHAUD: Assurément.

M. TAYLOR (Nanaïmo): Je n'ai pas besoin de protester, je pense, mais j'espère que le ministre étudiera la question des parcs de Sooke, comme il l'a fait jusqu'ici. J'espère qu'il le fera en ayant égard à la conservation du saumon et en tenant compte des conditions particulières dans lesquelles ces parcs ont été établis.

M. REID: Et des bénéfices des concessionnaires.

M. NEILL: Pour ce qui est du hareng, j'ai soulevé la question à la Chambre, le 26 avril. Le traitement du hareng représente un vieux grief sur la côte Pacifique. Le traitement est peu rémunérateur, à cause du peu d'huile que contient ce poisson par rapport au pilchard, et les pêcheurs prétendent, sans trouver de contradicteurs, je pense, que le hareng est l'aliment du saumon. C'est un adage chez les pêcheurs: "Pas de hareng, pas de saumon". Si le hareng est rare, cette année, la montaison du saumon sera faible.

Au dire du ministre, il s'agit seulement d'expérience. D'accord, mais pourquoi faiton ces expériences? En vue d'obtenir des prises plus considérables pour les usines de traitement. C'est l'unique fin pour laquelle on fait la pêche à la seine dans les eaux mentionnées par l'honorable député de Vancouver-Nord, et si le poisson n'a pas cessé d'être abondant dans ces parages c'est que l'on n'y a pas encore fait la pêche. J'exhorte le ministre à nous accorder au moins ceci: Pourquoi ne pas établir le même régime dans ces parages que sur le littoral ouest de l'île de Vancouver, où l'expérience a révélé l'abso-

lue nécessité d'une période d'interdiction de la pêche? Cette période s'étend, je pense, du 5 février au 1er octobre. Cela donnerait au moins au hareng quelque possibilité de se repeupler.

L'hon. M. MICHAUD: Comme le sait mon honorable ami, les règlements actuels prévoient le contingentement de la pêche du hareng dans certaines régions. Je crois savoir que le département a eu pour politique, et je puis l'assurer qu'il a actuellement pour politique de prohiber la pêche du hareng, quand cette pêche effectuée pour les fins de traitement met en péril la pêche du saumon, et que l'interdiction sera appliquée.

M. NEILL: Oui, seulement elle n'est pas appliquée. On limite la quantité des prises, entendu. La restriction se borne à la quantité dont les usines de traitement ont besoin. J'ai en ma possession une lettre du ministre provincial disant qu'il ne permettrait pas le traitement du hareng sur la côte ouest. Un an plus tard il annonçait qu'il avait soigneusement étudié la question et que la limite extrême qu'il autoriserait pour le traitement serait de 20,000 tonnes.

L'hon. M. MICHAUD: Il s'agissait du ministre provincial.

M. NEILL: Oui. Mais c'est nous qui réglementons la pêche. Il a dit que la limite fixée ne dépasserait pas 20,000 tonnes. J'ai répondu: "Elle dépassera certainement ce chiffre. La quantité ne sera limitée que par les besoins des usines de traitement." Et c'est ce qui advint l'année suivante, la limite ayant été portée de 20,000 à 40,000 tonnes. Avant la fin de la saison de pêche, et même pendant la saison, la limite fut de nouveau portée à 5,000 tonnes de plus, ce qui faisait 45,000 tonnes dans les parages assez restreints de la baie de Barkley et sur la côte occidentale. Je sais par expérience que bien qu'un contingentement soit fixé et que les autorités affirment qu'il ne sera pas dépassé, ce contingentement sera porté à la quantité que les usines de traitement désirent. Le ministre a envoyé sur les lieux des spécialistes qui ont démontré, à leur propre satisfaction du moins, que le hareng commence à se faire rare sur la côte du Pacifique. Ils l'ont prouvé par la taille de ce poisson. Leur expérience leur dit que l'épuisement d'un banc est indiqué en premier lieu par la taille plus petite des poissons pris. Le fait a été démontré et un expert a soumis un rapport en ce sens. Je crois savoir-il m'est impossible de le prouver en ce moment, mais je le pourrais, je pense, si le temps m'en était donné-que le fonctionnaire a été avisé de ne pas transmettre de